GALLIANCE

CDI
Secteur : Industries de fabrication



OFFRE N°
48376

SECTEUR
INDUSTRIES: INSTALLATION ET MAINTENANCE

TYPE DE CONTRAT
CDI

DURÉE CONTRAT
INDETERMINEE

TEMPS DE TRAVAIL
TEMPS PLEIN

ENTREPRISE
GALLIANCE - RECRUTEMENT DU 11/03/24 AU 15/03/24

LIEU
RÉGION NANTES - LE BIGNON - VANNES

POSTULEZ AVANT LE
13/03/2024

PRISE DE POSTE
15/04/2024

CONTACT
Sylvie LALLEMAND
slallemand@cnarm.fr
06 92 70 07 77

STANDARD
02 62 15 00 00

Technicien de maintenance - H/F - CDI

DESCRIPTIF

En collaboration avec l?ensemble de l'équipe Maintenance, vous intervenez en tant que support technique des équipes de production en assurant les missions suivantes : Réaliser la maintenance curative, préventive et améliorative des équipements, Participer à des démarrages et redémarrages d installations, Participer à la mise en place et à la réception des nouveaux matériels, Contribuer à l optimisation de l'outil industriel (proposition et mise en oeuvre de solutions techniques d'amélioration, accompagnement des prestataires lors de leurs interventions), Intervenir dans des domaines de compétences très variés (automatisme, électricité, mécanique, bâtiments). Remonter au responsable les observations, alertes.

PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :	Bac ou équivalent
DIPLOME REQUIS :	Bac pro Maintenance des équipements industriels
EXPÉRIENCES :	Expérience professionnelle souhaitée
COMPÉTENCES :	Vous avez une formation ou une première expérience professionnelle dans la maintenance industrielle Idéalement 3 à 4 ans d expériences souhaitées.
FORMATION MIN ACCEPTÉ :	Titulaire d une formation type Bac Pro ou BTS Maintenance ou Electrotechnique
FORMATION MAX ACCEPTÉ :	Non spécifié
LANGUE(S) :	Maitrise de la langue française
INFORMATIQUE :	Connaissances de Base en informatique
PERMIS :	B

EXIGENCE(S)

Maturité, Disponibilité, persévérance, Respect des consignes (hygiène, sécurité, de production), bonnes conditions physiques, Capacité de travail en équipe sur un poste cadencé

RÉMUNERATION

Salaire BRUT: 1770 € Mensuel

AIDES DU CNARM

- Billet d'avion aller + transfert
- Allocation d'arrivée de 400€
- Aide à l'hébergement 2 mois
- Indemnité forfaitaire de 500€
- Prime d'installation de 400€
- Indémnité complémentaire selon la situation